

OBJECTIF: Acquérir des compétences correspondant au type d'engagement étudiant choisi, évaluées et validées en UE par l'attribution d'ECTS ou points bonus.

NIVEAU D'ETUDES : Elle s'adresse prioritairement aux étudiants de L2 et L3 et aux étudiants de master (sous réserve que ce dispositif soit prévu dans le parcours de formation).

Δ Attention : la note obtenue comptera que pour le semestre pair (2 ou 4)

POUR QUI :

-> Les étudiants impliqués dans un projet d'accompagnement bénévole, en lien avec l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) ou l'association ZUPDECO.

L'étudiant et l'association concernée sont mutuellement consentants sur les modalités de l'action ou de la mission (formalisation de l'engagement nécessaire, type signature conjointe d'une charte du bénévole).

ou

-> Les étudiants engagés dans une association humanitaire et/ou solidaire, laïque. L'étudiant bénévole doit y exercer une responsabilité depuis au moins 1 an ou être en charge d'une mission ou d'un projet défini en amont par le président de l'association.

L'association fournira à l'étudiant, par écrit, un descriptif de la mission et de ses attendus et justifiant le rôle de l'étudiant engagé.

Sont exclus de la reconnaissance de l'engagement associatif étudiant :

- Les actions rémunérées.
- La présence ponctuelle à des actions sans participation personnelle dans leur organisation.

POURQUOI :

Cette UE permet à l'étudiant de valoriser son engagement et le temps passé au service des autres, en parallèle de son cursus de formation. Elle permet donc de promouvoir certaines valeurs : la citoyenneté, la solidarité, le partage, le don de soi.

Elle a pour vocation également, à travers les actions menées au cours de la mission solidaire /humanitaire, de développer des compétences attendues dans le monde professionnel : communication, montage et suivi de projet, respect des contraintes et du temps, etc ...

Il n'est pas souhaitable de présenter 2 années de suite le même engagement. L'étudiant peut se réengager dans la même association, mais ses responsabilités et activités doivent évoluer.

COMMENT :

- Télécharger le dossier de préinscription sur <http://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/vie-associative/valorisation-de-l-engagement-etudiant.html>
- Envoyer ou déposer le dossier et la charte signée par le président de votre structure associative au Bureau de la Vie Associative (vie.associative@ml.u-cergy.fr) avant le **22 octobre 2018**.
- Commencer votre mission ou projet
- S'inscrire au semestre pair au module « engagement étudiant » sur la plateforme <https://ue-libres.u-cergy.fr/>
- Envoyer une restitution écrite pour évaluation du jury